



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

cgt.021@cp.finances.gouv.fr

Avril 2003

Numéro 58

Dans ce numéro

- 1 CHSDI du 20 mars 2003.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 CAP du 4 mars 2003.
- 4 Horaires Dijon Nord et Sud : non respect des droits des personnels

CHSDI du 20 mars 2003

Le Comité Hygiène et Sécurité Départemental Interdirectionnel (CHSDI) des administrations des Finances de Côte d'Or s'est réuni le 20 mars pour examiner le budget 2003 : **Rigueur au programme ou fin d'année difficile pour l'action sociale ?**

La réunion a commencé par la lecture d'une déclaration des organisations syndicales s'élevant contre le principe de la guerre en Irak.

L'examen du rapport d'activité du médecin de prévention a permis de mettre en lumière un accroissement du stress, toutes administrations confondues. Aucune étude n'a été menée pour en connaître l'origine, mais ce constat n'étonne pas ceux qui dans les services subissent les contraintes de l'ARTT sans création d'emplois.

Les propositions d'attributions de crédits retenues pour 2003 s'élèvent pour le moment à 179.000 €

Pour le Trésor sont notamment retenues des dépenses de sécurité électrique et incendie sur 16 sites. Les travaux de désamiantage de la Trésorerie de Beaune sont pris en charge pour un montant de 3.465 €

De plus, toutes les demandes de stores et de repose-pied proposées figureront au budget 2003. En matière de sanitaires et d'hygiène, la vétusté globale de nos locaux est illustrée par le grand nombre d'opérations de remplacements ou d'aménagements complémentaires de sanitaires qui devraient voir le jour en 2003.

Par contre le Trésor est absent comme les autres années des demandes de travaux pour favoriser l'accès des handicapés (curieux lorsque l'on connaît certains sites).

Les 179.000 € prévus font partie d'un budget prévisionnel de 185.900€ dont 80% ont déjà été délégués début mars. Cependant, il est possible que les 20% restants ne soient pas totalement alloués au CHS-DI de Côte d'Or sous couvert de rigueur budgétaire (qui, officiellement, n'est pas à l'ordre du jour). Si elle se confirme, cette information risque d'entraîner des arbitrages douloureux. D'autant plus que, du fait des restrictions budgétaires, les directions locales essaient de faire supporter au CHS des opérations qui ne sont pas de son ressort (entretien de chaudières, vidéo-surveillance, etc...)

Après la fermeture d'un restaurant administratif sur Dijon qui nous donne un avant-goût de la décentralisation à la sauce Raffarin, d'autres attaques sont

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).

Inspecteurs : aucun élu.

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),

CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.

SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.

donc à prévoir sur les budgets d'action sociale dans le ministère. La parité syndicale veillera à ce que les souhaits des agents exprimés sur les cahiers d'hygiène et sécurité restent prioritaires en cas de rigueur budgétaire.

Le CHS, comité inter-finances, est composé de 7 représentants du personnel (dont 1 pour la CGT Trésor) et de 5 représentants de l'administration. C'est le seul organisme paritaire où vos représentants sont majoritaires. Au vu des budgets vous pouvez vous apercevoir des améliorations qui peuvent être apportées sur vos lieux de travail en matière d'hygiène et de sécurité.

⇒ **Aussi, n'hésitez pas à :**

- *utiliser le **registre d'hygiène et sécurité** mis à votre disposition dans chaque poste (pour la TG le registre est à la disposition du personnel au service Logistique-Budget),*
- *prévenir vos représentants siégeant au CHS (leur transmettre une copie de vos réclamations et/ou une copie du registre hygiène et sécurité).*

⇒ **Pour le Trésor, en Côte d'Or, votre représentant CGT est Arnaud BOURDIN (TG CMIB – 03.80.59.26.14).**

CAP du 4 mars 2003

Le TPG a convoqué la CAP des cadres B et C pour la présentation des mutations au 1^{er} avril 2003. La Direction locale a donc proposé le mouvement de mutations suivant pour lequel l'ensemble des organisations syndicales a voté favorablement à l'unanimité.

Arrivée dans le département : Heurtaux Michaël (cadre B) arrive du Bas Rhin, est affecté à Auxonne.

Mutation à l'intérieur du département : Elodie Fricot en poste à la Trésorerie de Mirebeau rejoint le service comptabilité à la TG au 1/4/2003.

Nomination d'agent de recouvrement stagiaire sur emploi réservé : Corinne Gounand est affectée sur la gestion conjointe de Fontaine-Française/Selongey.

Nomination d'un contrôleur à la sortie du CFPU : Marie-France Benoît est affectée sur la gestion conjointe de Saulieu/Liernais au 1/5/2003.

La direction nous a informés de la réintégration de Frédérique Frère à la Trésorerie de Dijon Nord.

Le mouvement de mutation étant tellement pauvre, l'ensemble des représentants du personnel l'a voté à l'unanimité.

Mais nous constatons une fois de plus que les résultats affinis de l'ORE vont bloquer les mouvements de mutation aussi bien à l'intérieur du département qu'au niveau national.

Le TPG a évoqué le problème qui se pose à Liernais avec le départ en retraite de l'agent du poste. Il a pris contact avec les élus et il espère trouver le meilleur compromis pour satisfaire toutes les parties concernées.....Aurions-nous là une gestion conjointe qui fusionnerait pour ne former qu'un seul poste ? Les implantations d'emplois suite à l'ORE vont d'ailleurs dans ce sens puisqu'il n'y a plus d'emploi pourvu à Liernais depuis le début de l'année ! (les Trésoreries de Baigneux les Juifs et Aignay le Duc sont dans la même situation).

Le prochain mouvement aura lieu au 1^{er} septembre 2003. Aussi, afin de veiller au respect de vos droits, nous vous invitons à transmettre à votre élu de la CGT une copie de votre demande de mutation.

Horaires des Trésoreries de Dijon Nord et Sud

La Direction locale vient de faire la démonstration d'un bel exemple de **non respect des droits des personnels** lors de la modification des horaires des deux Trésoreries. Nous publions ci-dessous le courrier adressé au TPG par les élus CGT en CTPL suite à la demande de changement d'horaire :

« A la suite du CTPL du 13 février 2003, vous avez procédé à la consultation écrite des représentants du personnel au sujet de la modification des horaires d'ouverture des trésoreries de Dijon-Nord et Dijon-Sud. Après la réunion du CTPL, nous avons donc consulté, comme c'est notre rôle, le personnel de ces trésoreries. Cela nous amène aux constatations suivantes :

1°) S'agissant du fond : la majorité du Personnel considère soit avec indifférence, soit avec avis favorable, la modification d'horaires d'ouverture que vous proposez.

2°) En ce qui concerne la forme : les personnels nous ont fait remarquer que cette modification était entrée en vigueur dès le 11 février 2003, c'est à dire avant le CTPL du 13.

Dans ces conditions, l'avis que vous sollicitez des représentants du Personnel apparaît à la fois tardif et purement formel. Il n'est donc pas nécessaire que nous vous exprimions un avis dont vous vous êtes par avance dispensé.

Ce cas particulier montre par ailleurs à quel point l'enquête actuellement menée à grands frais sur le « dialogue social » est dérisoire : au lieu de mener des recherches coûteuses, l'administration serait mieux inspirée d'essayer de respecter à la fois les textes et la simple correction qui consiste à consulter les représentants du Personnel AVANT et non APRES la prise de décision »